



## Licenciement économique

-----  
Par Makath83

Bonjour à tous,

D'avance merci pour votre aide.

Mon employeur prévoit de licencier un manager pour motif économique.

Dans mon service nous sommes 3 Superviseurs nous gérons chacun une équipe. Nous avons la statut agent de maîtrise.

Suite à des ruptures conventionnelles et la difficulté à recruter mon employeur souhaite supprimer un poste de superviseur.

Quels sont nos droits ?

En sachant qu'il y a eu récemment des promotions internes et recrutement au sein de mon entreprise au statut d'agent de maîtrise dans d'autres services.

Concernant les critères qui des 3 est prioritaire au licenciement ?

Quel motifs ?

Ancienneté au poste ?

Au statut agent de maîtrise ?

Ancienneté dans l'entreprise ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bien à vous.